

SYNTHESE DEPARTEMENTALE

PRELEVEMENTS A LA CHASSE
DE NUIT DU GIBIER D'EAU
2023-2024

SERVICE TECHNIQUE FEDERATION DES CHASSEURS DE LA SOMME - JUILLET 2024





PREAMBULE

Ce rapport présente les prélèvements départementaux réalisés à partir des installations immatriculées pour la chasse de nuit, pour la saison 2023/24. Cette étude concerne les principales espèces d'anatidés prélevées uniquement de nuit. L'objectif étant d'établir une synthèse sur les prélèvements et permettre de dégager des courbes de tendance depuis la mise en place des carnets de hutte.

Dans le département de la Somme, nous comptabilisons 2235 installations : 1980 localisées sur le DT (Domaine Terrestre) et 255 sur le DPM (Domaine Public Maritime Baie de Somme et Baie d'Authie).

Il est à noter que les dates d'ouverture pour la saison 2023-24 s'étaient du 1er samedi d'août (5 août) sur le DPM et du 21 août sur le DT, au 31 janvier 2024.

Plus de 2700 formulaires de catégorisation des détenteurs ont été saisis dans la Somme permettant le transport des appelants en risque élevé influenza aviaire.

RETOUR DES CARNETS

Le taux de retour des carnets est d'environ 50 %, en légère baisse pour la saison 2023-24. Sur le Domaine Terrestre, le taux de retour des carnets de prélèvements est très faible : 44 % ! (propriétaires privés + huttes communales).

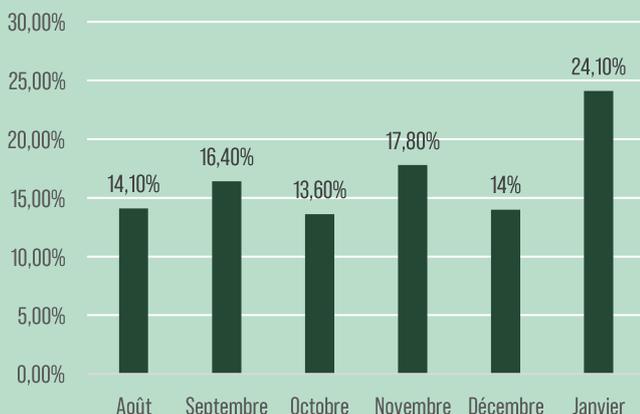
Bien entendu, nous sollicitons chaque propriétaire pour nous faire part d'un éventuel changement d'adresse ou vente de la hutte. Dans le cas d'une vente, un titre de propriété doit être adressé ou acte d'achat. Cette modification peut être réalisée par courrier auprès de la Fédération des chasseurs, 1 chemin de la Voie du Bois 80450 LAMOTTE BREBIERE, ou par courriel jgrenu@fdc80.com

	Nombre d'installations	Nombre de carnets retournés	Taux de retour
DPM	255	251	98 %
DT	1980	875	44 %
TOTAL	2 235	1 126	50 %

ANALYSE DES PRELEVEMENTS

Graphiques 1 et 2 : Répartition des prélèvements sur le Domaine Terrestre et Domaine Public Maritime par mois

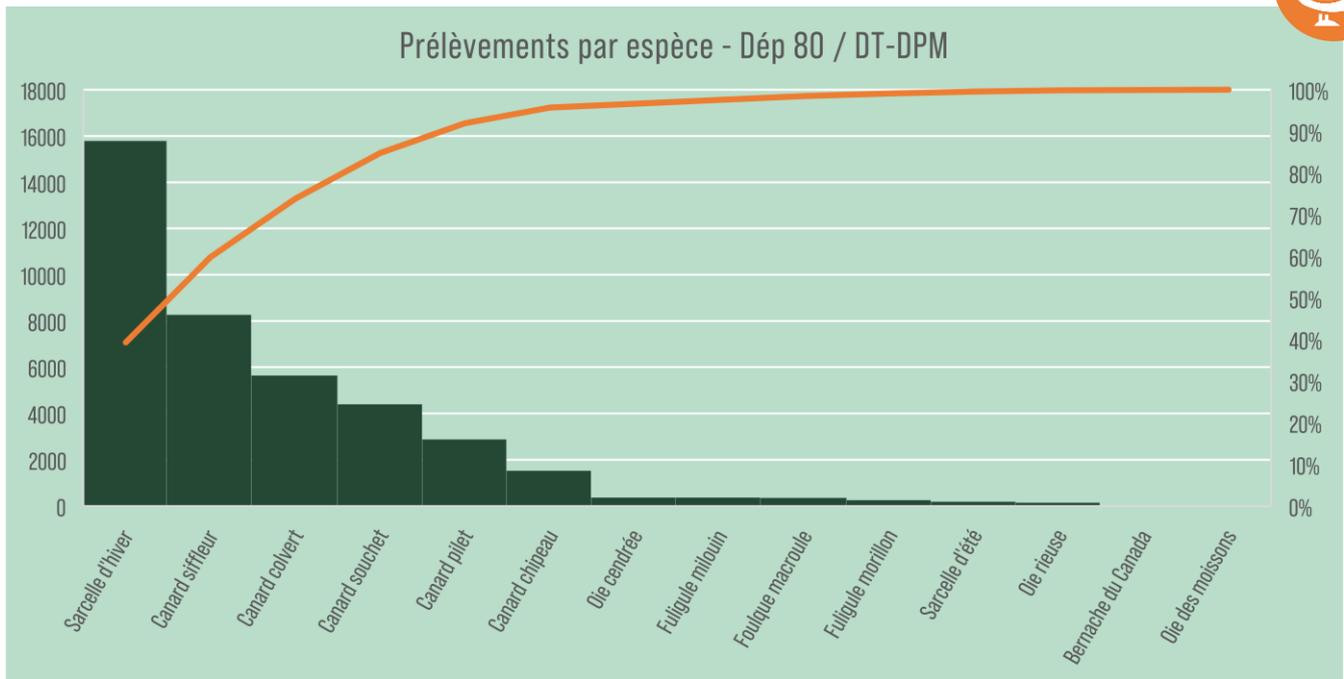
Distribution mensuelle des prélèvements sur le Domaine Terrestre



Distribution mensuelle des prélèvements sur le Domaine Public Maritime

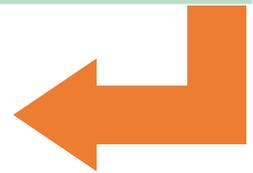


Graphique 3 : Répartition des prélèvements anatidés/foulques par espèce DT-DPM dans le département de la Somme, saison 2023-24

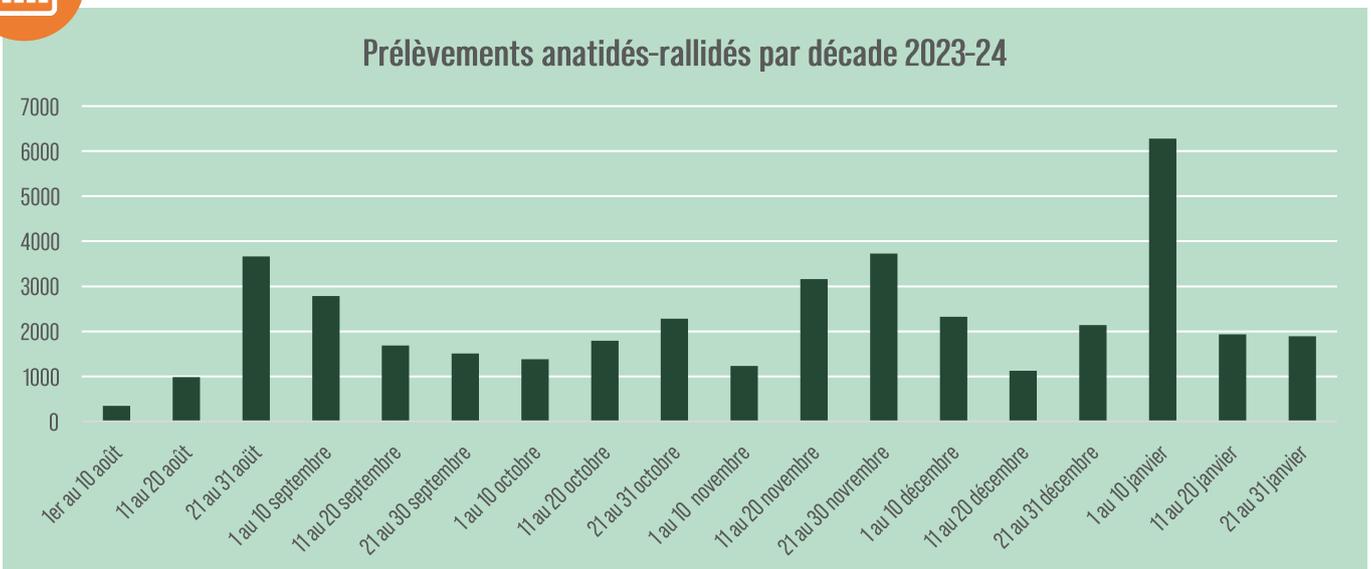


La sarcelle d'hiver représente 39% des prélèvements pour la saison 2023-24. Belle présence de canard siffleur durant le mois de novembre et surtout au cours de la 1ère décade du mois de janvier : l'espèce représente pratiquement 21% des prélèvements totaux.

Vient ensuite le canard colvert, relativement observé lors de l'ouverture sur le domaine terrestre. 40% des prélèvements pour l'espèce ont lieu lors de la 3ème décade d'août et 1ère décade de septembre.



Graphique 4 : Prélèvements anatidés/foulques par décade dans le département de la Somme 2023-24



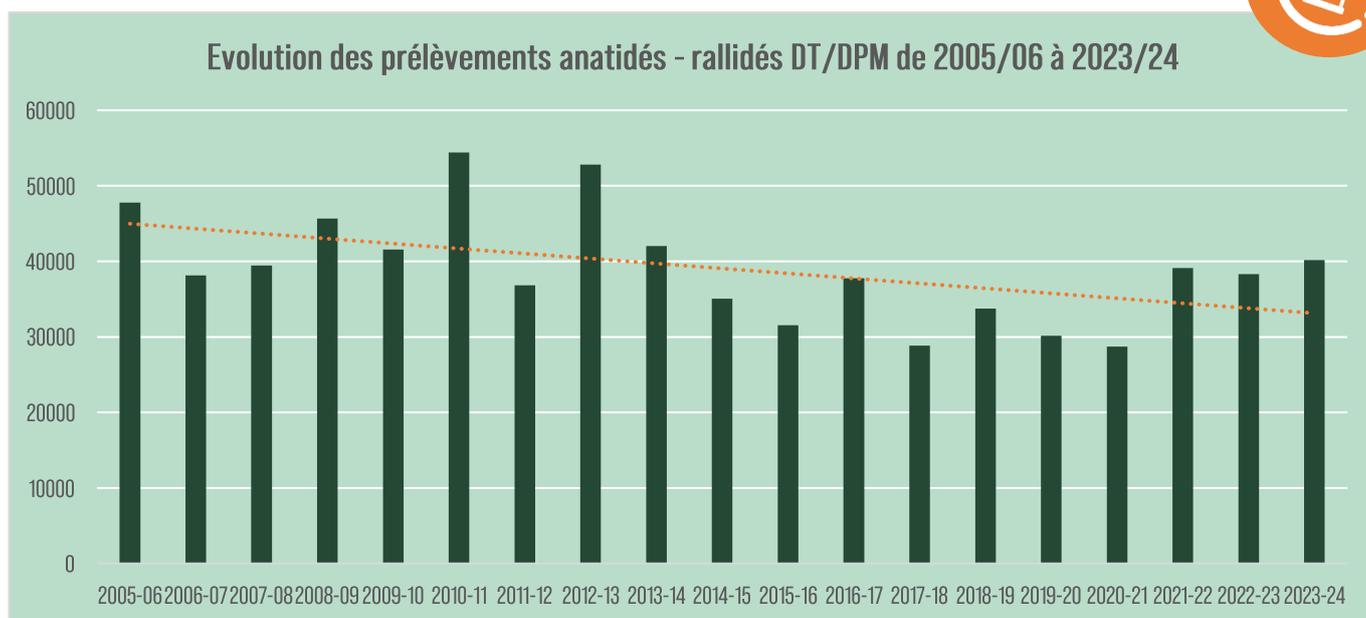
Un premier pic est observé lors de l'ouverture sur le domaine terrestre où le canard colvert et la sarcelle d'hiver représentent 81% des prélèvements totaux. Observation également de canard souchet au cours de cette décade.

Le début de saison a été très calme, de la 2ème décade du mois de septembre à la 1ère décade de novembre.

Le deuxième pic est intervenu lors de la 2ème et 3ème décade du mois de novembre. Belle présence de canard pilet mi-novembre : l'espèce représente 20% des prélèvements. Observation de canard siffleur lors de la 3ème décade de novembre (21% des prélèvements)

Enfin un 3ème pic a été observé lors de la 1ère décade du mois de janvier, représentant la meilleure décade de la saison avec une présence intéressante de canards siffleur, 45% des prélèvements sur le département (53% sur le DPM).





L'analyse de ce graphique montre l'évolution des prélèvements par la chasse de nuit depuis la mise en place des carnets de prélèvements en 2005.

La tendance d'évolution des prélèvements montre une légère baisse sur le long terme. Nous observons tout de même une hausse des prélèvements au cours des 3 dernières saisons.

La saison cynégétique 2023-2024 a donc été relativement correcte, notamment une 1ère décade de janvier avec des conditions hivernales intéressantes.



DISCUSSION ET CONCLUSION

Depuis 2020, la Fédération des chasseurs envoie le carnet uniquement aux propriétaires ayant retourné leurs bilans pour la saison écoulée.

La sarcelle d'hiver, comme depuis de nombreuses années, reste l'anatidé le plus prélevé à la hutte (39% des prélèvements totaux). Vient ensuite le canard siffleur 21% et en 3ème position le canard colvert 14%.

A noter une belle présence de canard souchet, tout au long de la saison cynégétique. L'espèce représente 11 % des prélèvements. Sur le DPM, le canard pilet a été bien présent.

Pour chaque installation comptant au moins un prélèvement, la moyenne par hutte est de 50 oiseaux prélevés (42 sur le DT et 69 sur le DPM).



Il est important de souligner à nouveau l'obligation de renvoyer le carnet de prélèvement auprès de la Fédération des chasseurs avant le 31 mars. Ces données sont nécessaires pour la défense de notre art de vivre.